

## **A propos des autorisations ou renouvellement des autorisations des établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires, à délivrer un diplôme conférant un grade de Master.**

La CGT remarque que pratiquement dans tous les dossiers renouvellement et première demande les points de vigilance sont :

- La présence en nombre suffisant d'un corps professoral permanent

Il est parfois noté que le turn over de la direction et des permanent-es fragilise l'équipe, ou encore que les enseignant-es permanents effectuent un nombre insuffisant d'heures dans les programmes. La commission pointe, en cas de renouvellement, une baisse du taux d'encadrement de professeur-es permanents, et des difficultés à fidéliser des professeur-es permanents.

- L'effectivité d'une réelle activité de recherche (nombre de publiant-es, publications effectives, recherche concentrée sur quelques personnes, recherche insuffisante ou trop appliquée).

Malgré cela (ce qui pose quand même question pour les renouvellements), les avis sont à quelques exceptions tous favorables. Autrement dit le Ministère n'est pas très regardant sur la qualité de la recherche, la qualité de l'encadrement et ne fait nullement pression pour imposer une présence suffisante de professeur-es encadrants (ce qui signifie bien sûr des embauches !).

La CGT doute de la sincérité de certains établissements qui affichent des maquettes pédagogiques remplissant les critères du Ministère mais qui, dans les faits, sont bien moins vertueux. Ainsi il est courant que les écoles ne remplissent pas la condition stipulant que la moitié des heures de cours soient dispensés par des enseignant-es permanents (en CDI) à au moins 80 % du temps de travail. En pratique, ce sont des chargé-es d'enseignement (vacataires) qui font les cours. Lesquels ne remplissent pas toujours les conditions de diplômes.

Le modèle économique développé par ces écoles, quel que soit leur statut juridique, privilégie la rentabilité au détriment de la qualité. Laquelle n'est possible qu'en maintenant une pression insupportable sur des enseignant-es permanents surchargés de cours, de responsabilités pédagogiques et administratives, et en abusant de vacataires, de salarié-es embauchés en portage salariale ou contraints de se déclarer comme auto-entrepreneur-ses (en particulier s'agissant des enseignant-es en langue).

Quant au temps dédié à la recherche, il est trop fréquemment pensé comme un temps improductif qui coûte plus qu'il ne rapporte. L'activité de recherche est constamment grignotée par les missions d'enseignement et pédagogiques. En privilégiant la recherche appliquée ou les financements externes, ces écoles sous dotent en moyens propres les activités de recherche de leurs enseignant-es. De ce fait, le rayonnement scientifique de ces établissements est le parent pauvre de ce système.

Si le ministère contrôlait les pratiques, et n'attendait pas la campagne d'accréditation pour inciter ces écoles à des comportements plus vertueux, bon nombre des points de vigilance soulignés seraient résolus. Comment pourrait-il le faire, puisque les travers dénoncés pour ces

établissements sont très largement reproduits au sein de l'Enseignement supérieur et de la recherche publics.